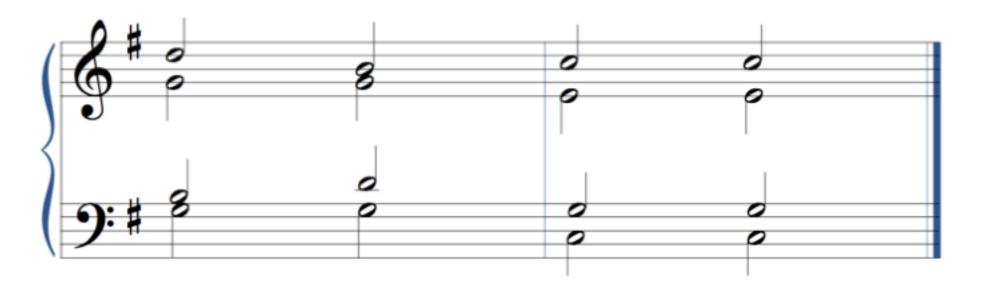
Écriture en 4 voix - Mouvements interdits

Les unisons, quintes et octaves répéter en succession ne sont pas considéré des mouvements parallèles.

Notez bien....







Écriture en 4 voix - Mouvements interdits



Les unisons, quintes et octaves répéter en succession ne sont pas considéré des mouvements parallèles.

Écriture en 4 voix - Règles mélodiques

Les règles mélodiques concernent le mouvement d'une seule voix (n'importe laquelle mais le soprano en particulier).

Intervalles mélodiques permis: On peut employer au début des études tous les intervalles mineurs, majeurs et justes compris entre la seconde et la sixte incluses, ainsi que le saut d'octave.